
**FOURNITURE D'UN CAMION BOM
GRUE POUR LA COLLECTE DES
DECHETS MENAGERS**

**MARCHE
2018 – 04**

**Cahier des clauses
Techniques
particulières
CCTP**

SOMMAIRE

1. Objet du marché.....	3
2. Descriptif technique.....	3
3. Livraison du matériel.....	6
4. Garantie technique.....	6
5. Marchandises remises au titulaire.....	6
6. Formation.....	7

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de définir un ensemble routier neuf composé d'un châssis poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention.

Le chargement de la benne à ordures ménagères est effectué verticalement au moyen de la grue, par levage de containers semi-enterrés d'une capacité de 5 m³ ou par la prise de colonnes aériennes à ouverture au palpeur de 2.30m de longueur.

La charge utile du véhicule devra être optimale et être comprise entre 4.5 t et 5 t.

Ce véhicule est destiné à circuler sur les communes du territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine dont les voiries comportent des routes à forte déclivité, étroites et régulièrement enneigées.

2. Descriptif technique

Le présent C.C.T.P a pour objet de définir un ensemble routier composé d'un châssis poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue de manutention.

Le chargement de la B.O.M est effectué verticalement au moyen de la grue, par levage d'un conteneur semi-enterré d'une capacité de 3 à 5m³. L'ouverture des colonnes s'effectue par l'actionnement d'une corde libérant le contenu de la colonne.

À l'arrière de la trémie, une trappe à ouverture hydraulique de large dimension permettra le chargement de vrac. La benne sera équipée dans sa partie arrière d'un lève conteneurs pour prise de bacs 2 et 4 roues (Capacité maximale de 700 litres)

Ce véhicule est destiné à circuler sur les communes de montagnes de la communauté de communes de la Matheysine dont les voiries comportent les spécificités suivantes :

- Forte déclivité
- Enneigement régulier en période hivernale
- Dévers latéral
- Voies étroites

Il est demandé, par conséquent, aux candidats d'intégrer ces conditions spécifiques et une attention particulière devra être apportée aux possibilités de chaînage du véhicule.

La charge utile devra être comprise entre 4.5 et 5T.

L'appel d'offres se compose d'un seul lot du fait de l'impérative nécessité d'intégration du véhicule.

Le(s) titulaire(s) apportera (ont) une attention particulière à la conception de cet ensemble châssis poids lourd, grue et B.O.M afin d'assurer la compatibilité des organes mécaniques (prise de mouvement), des organes châssis (Bouteilles d'air, Silencieux de pot d'échappement, coffre à batteries afin de permettre le passage des béquilles de la grue) et de respecter la contrainte de hauteur imposée par le présent CCTP.

Porteur poids lourd

- PTAC : 16 T à 18T
- Modèle : 4x2 voie étroite (largeur hors tout la plus faible possible)
- Coloris : Blanc
- Puissance : minimum 280 CV
- Longueur hors tout du véhicule carrossé : 7.50 m à 7.80 m

- Empattement « commercial » : ≤ 3.30 m
- Hauteur hors tout du véhicule carrossé avec grue dépliée sur B.O.M < à 3.70 m
- Prise de mouvement arrière moteur à entraînement continu pour asservissement de la pompe hydraulique de la benne à ordures ménagères et de la grue
- Boîte de vitesses automatique
- Suspension pneumatique arrière
- Chaînage automatique des roues motrices
- Échappement dans la voie
- Ralentisseur hydraulique
- Blocage de différentiel
- Frein sur échappement renforcé à commande au pied
- Freinage type ABS
- Essieu avant mini 5 tonnes
- Prédiposition BOM selon norme CEN 1501
- Cabine courte 3 places avec suspensions pneumatiques
- Siège conducteur suspendu pneumatique
- 2 gyrophares sur le toit de la cabine
- Réservoir carburant 180 litres mini
- Bruiteur de marche arrière
- Volant réglable en hauteur
- Lève-vitres électriques et rétroviseurs extérieurs dégivrants
- Horomètre
- Autoradio et montre
- Notice technique détaillée à joindre à l'offre
- Description sommaire des moyens du Service Après-vente et localisation des structures les plus proches
- Prise en charge du certificat des mines, de la carte grise et des plaques d'immatriculation

Benne à ordures ménagères

- Volume utile de la benne : 12 à 13 m³
- La largeur de la BOM ne devra impérativement être en adéquation avec la largeur du châssis (soit une largeur d'environ 2m30 à 2m40)
- Système de chargement :
 - 1 - mécanique par le dessus avec une grue de chargement
 - 2 - Vrac par trappe arrière de large dimension à ouverture hydraulique
 - 3- Par lève conteneurs pour bacs 2 et 4 roues (770 litres)
- La trémie d'alimentation devra accepter une colonne de déchets d'un volume de 5m³ et d'un diamètre de 1.60m
- Le seuil pour le chargement de vrac devra être le plus bas possible
- La trémie sera réalisée en totalité en acier anti-abrasion
- Les vérins et le système des panneaux seront positionnés ou protégés de façon à ne pas être endommagés ou obstrués par la chute verticale des déchets
- Cinématique verticale du système de compaction afin d'éviter la chute des ordures sur les panneaux de compaction
- Taux de compaction : 6 pour déchets ménagers et réglable pour le tri sélectif
- Fonctionnement de la pelle en continu ou cycle par cycle
- Vidage par bouclier éjecteur -vérin double effet-
- Asservissement par pompe hydraulique haute pression, à entraînement continu, double débit dont un débit est réservé au fonctionnement de la BOM et l'autre à la fonction grue
- Graissage déporté des axes de pelle ou bagues auto-lubrifiées
- Un boîtier de commande de chaque côté de la benne
- Radiocommande depuis le boîtier de la grue, de la mise en service et de l'arrêt de la compaction de la BOM
- Un gyrophare et deux feux clignotants à l'arrière
- Un phare à leds de travail à droite et gauche du caisson
- Deux phares de recul et autres feux conformes au code de la route avec renvoi en hauteur
- Une caméra de vision de l'arrière du véhicule avec moniteur en cabine

- Un porte-pelle et un porte-balai
- Traitement anticorrosion renforcé : 2 couches d'apprêt EPOXY antirouille, 3 couches de finition polyuréthane (coloris : ton cabine)

Lève-conteneurs

- Adaptation d'un lève conteneurs permettant la préhension de bacs 2 et 4 roues d'une capacité maximum de 770 litres. (La garde au sol du lève-conteneurs devra permettre une circulation du véhicule sans risque de frottement arrière sur la chaussée. Les candidats apporteront, dans leur offre, des explications précises sur les mesures prises afin de remédier à cette problématique)
- Ouverture hydraulique de la trappe par commande indépendante
- Seuil de chargement à trémie haute avec bavette rabattable pour le chargement de vrac
- Cinématique d'élévation par parallélogramme indéformable (système rotatif à l'exclusion d'un système par élévation verticale puis rotatif)
- Hydraulique proportionnelle avec progressivité des mouvements (pas d'à-coups)
- Préhension assistée des bacs couplée à un cycle semi-automatique
- L'utilisation du lève conteneurs doit être possible lorsque le bras de la grue est positionné sur le toit de la BOM sans manipulation préalable de la grue ou de la trappe d'ouverture de la trémie
- Dispositif de sécurité s'opposant à l'utilisation en simultanée de la grue et du lève-conteneurs
- 2 marchepieds et 2 poignées pour ripeur selon CEN 1501

Grue auxiliaire

- Montée sur le toit de la BOM
- Portée horizontale environ 6m50
- Charge admissible : 800 kg à 5m
- Biellette d'articulation
- Giration de la grue sur + de 400° (possibilité de travailler sur l'avant du véhicule)
- Déplacement hydraulique de la totalité de la flèche
- Béquilles stabilisatrices hydrauliques dans l'empattement du véhicule
- Positionnement vertical des béquilles y compris position transport
- 2 équipements hydrauliques supplémentaires en bout de flèches de la grue permettant l'alimentation d'un outil hydraulique à 2 fonctions.
- Crochet à rotation et fermeture hydraulique
- Distributeur totalement proportionnel permettant plusieurs mouvements en simultanée
- Radiocommande de toutes les fonctions de la grue + mise en service et arrêt de la compaction de la BOM
- 2 batteries pour une durée d'autonomie de 12H
- Phare de travail positionné sur le deuxième bras de la grue et commandé depuis le boîtier de la radiocommande
- Chargeur de batteries installé en cabine
- Hauteur hors tout de la grue positionnée sur le toit <3m70
- Signalisations visuelles en cabine de non-repliement de la grue
- Dispositif de sécurité s'opposant à l'ouverture de la porte de la BOM lorsque le bras de la grue est au-dessus de la porte arrière
- En position de repli, le crochet de la grue devra être verrouillé mécaniquement afin d'éviter son balancement
- Réception de la grue par organisme de contrôle agréé

Remarques communes

Une étude d'implantation et de répartition des charges devra être communiquée lors de la réponse des candidats, présentant l'équipement BOM et mentionnant l'ensemble des cotes d'encombrement.
 Une journée de formation devra être dispensée au personnel utilisateur du matériel.
 Description des moyens du service après-vente et localisation des structures les plus proches.
 Les données techniques seront indiquées dans le mémoire technique prévu à cet effet.

À la livraison du camion, des livrets détaillés des références des pièces de rechanges ainsi que des notices d'utilisation seront remis pour chaque élément du camion : Porteur, benne, lève conteneur et grue

3. Livraison du matériel

Délai d'exécution

Le délai de livraison à partir de la notification sera détaillé dans le mémoire technique.

Transport

Les fournitures sont livrées à destination franco de port.

Lieu de livraison

Déchetterie intercommunale de La Mure
Route de Gap
38350 Sousville

Opérations de vérification

Les vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées lors de la livraison ou de l'exécution des prestations dans les conditions prévues au chapitre IV du CCAG, notamment en son article 20.2.

Décision après vérification, admission

Suite aux vérifications, les décisions d'admission, de réfaction, d'ajournement ou de rejet sont prises dans les conditions prévues à l'article 21 du CCAG, par :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Matheysine

4. Garantie technique

La prestation est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, et ceci pendant un minimum de 12 mois à compter du jour de la date d'admission de la fourniture.

Les garanties de chaque composants (porteur, grue et benne) seront détaillées dans le mémoire technique.

5. Marchandises remises au titulaire

Aucune marchandise appartenant à l'administration ne sera remise au titulaire.

6. Formation

L'adjudicataire du marché assurera la formation du personnel chargé d'entretenir et d'utiliser le matériel fourni. Pour ce faire, il mettra à la disposition de la personne responsable du marché un formateur qualifié.

